

# Introduction

Pierre Monnet et Jean-Claude Schmitt

Le titre de ce volume collectif ne manquera pas d'intriguer : si la notion d'autobiographie est familière au lecteur (mais nous verrons bientôt à quel point elle demande à être relativisée historiquement, ce qu'indique déjà l'emploi du pluriel), comment faut-il comprendre l'adjectif « souveraines » qui lui est accolé ? La réponse est double : d'une part, il n'est question dans ce livre que d'autobiographies de souverains – roi (ou reine), empereur (ou impératrice), pape, prince, etc. ; d'autre part, l'objet du livre est de montrer que le fait même pour un souverain d'écrire (ou de dicter) son autobiographie donne à celle-ci une spécificité qui ne concerne pas seulement la teneur d'un récit de vie, mais le fondement même de l'expression autobiographique. En effet, si une « autobiographie souveraine » est comme toutes les autobiographies une parole de soi sur soi, elle se distingue des autres par la tension, qui lui est inhérente, entre deux instances de « souveraineté », celle que le souverain exerce sur ses sujets et celle qu'il exerce sur lui-même en racontant sa vie et en mobilisant sa mémoire, pour mêler dans une même représentation la conscience du pouvoir sur les autres et celle de son pouvoir sur soi<sup>1</sup>.

Ce livre convie de la sorte à l'examen d'un double rapport à la souveraineté – sur soi et sur les autres –, tel qu'il se manifeste dans le choix de l'écriture réflexive, à travers les contextes historiques les plus divers. Il présente donc de multiples facettes. Il se veut tout d'abord une contribution inédite à la réflexion historique déjà longue sur le genre autobiographique et entend ainsi enrichir une enquête qui s'est considérablement développée et internationalisée dans les dernières années<sup>2</sup>. Simultanément, il propose une autre histoire

1. Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, et le compte rendu de l'ouvrage réalisé par Alain Boureau sous le titre « Un royal individu », *Critique*, 593, octobre 1996, p. 845-857.

2. Pour les travaux en français, on pourra consulter Jean-Claude Schmitt, *La conversion d'Hermann le Juif : autobiographie, histoire et fiction*, Paris, Seuil, 2003, et le recueil d'études édité par Brigitte Miriam Bedos-Rezak, Dominique Iogna-Prat, *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005, qui lie la question de la personne à celle du moi au Moyen Âge. Pour les travaux allemands récents, voir : Heinz-Dieter Heimann, Pierre Monnet (dir.), *Kommunikation mit dem Ich : Signaturen der Selbstzeugnisforschung an europäischen Beispielen des 12. bis 16. Jahrhunderts*, Bochum, Winkler, 2004 ; Peter von Moos (dir.),

du pouvoir, vue à travers sa mise en scène la plus intime, dans le rapport du souverain à l'écriture de soi. Enfin, en proposant de rapprocher des espaces politiques et culturels et des époques variés (Antiquité, Europe médiévale, monde musulman arabe ou turc, etc.), il plaide pour une relativisation historique résolue des notions mises en œuvre, à commencer par celle d'autobiographie, concept relevant de l'anachronisme productif volontairement manié par l'historien.

Notre livre est issu d'un colloque, qui s'est tenu à Paris à la Fondation Singer-Polignac et à l'École normale supérieure les 14 et 15 mars 2008 et faisait suite à un séminaire de l'École des hautes études en sciences sociales (2006-2007, sous la direction des deux éditeurs du présent volume) au cours duquel plusieurs des contributions ici rassemblées ont été présentées pour la première fois. Cette réflexion collective constitue en outre le prolongement et l'élargissement de l'étude, menée conjointement par les deux responsables de cette publication, de la *Vita* de l'empereur Charles IV de Bohême (1316-1378)<sup>3</sup> : c'est à l'occasion de ce travail commun que se sont imposés à nous la validité du concept d'autobiographie souveraine et le désir de l'explorer sous d'autres horizons historiographiques.

---

Unverwechselbarkeit : persönliche Identität und Identifikation in der vormodernen Gesellschaft, Cologne, Böhlau, 2004 ; Eva Schlotheuber, « Norm und Innerlichkeit : zur problematischen Suche nach den Anfängen der Individualität », *Zeitschrift für Historische Forschung*, 31, 2004, p. 329-357 ; Gabriele Jancke, Claudia Ulbrich (dir.), *Vom Individuum zur Person : neue Konzepte im Spannungsfeld von Autobiographietheorie und Selbstzeugnisforschung*, Göttingen, Wallstein, 2005 ; Barbara Schmid, *Schreiben für Status und Herrschaft : deutsche Autobiographik in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Zurich, Chronos, 2006.

3. Pierre Monnet, Jean-Claude Schmitt (éd., trad., comm.), *La Vita de Charles IV de Luxembourg*, Paris, Les Belles Lettres, 2010. Il existe plusieurs manuscrits de la *Vita*, sans doute rédigée entre 1346 et 1350, mais dont aucun n'est autographe : Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Codices 556, 619, 3280, 3539, 7308, 9045. Le manuscrit *Series Nova* 2618 comprend la traduction en ancien tchèque de la *Vita* réalisée par Johann von Raudnitz en 1472, Prague, Metropol. Kap. Bibl. Cod. H 9 et Bibl. Univ. Codices, I C 24 et I D 10 ; Brunn, Universitätsbibliothek, Cod. Mk 20 ; Hohenfurt, Stiftsbibliothek, Cod. 1 VB 121 ; Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz, Rep. 94 Nr. 684 ; enfin un manuscrit de la bibliothèque de Breslau (Stadtbibliothek, Cod. 304) comprend l'une des deux traductions en moyen haut allemand remontant au xv<sup>e</sup> siècle. La plupart des éditions modernes sont fondées sur le manuscrit de Vienne, Cod. 556 : Johann Friedrich Böhmer (éd.), *Vita Karoli quarti imperatoris*, Fontes rerum Germanicarum 1, Stuttgart, 1843 ; Josef Emler (éd.), *Vita Karoli quarti imperatoris*, Fontes rerum Bohemicarum 3, Prague, 1882 (cette édition comprend une traduction en tchèque réalisée en 1555 par Ambrosius von Ottersdorf et une édition partielle de l'une des deux traductions allemandes du xv<sup>e</sup> siècle dont celle du manuscrit de Breslau) ; Kurt Pfisterer, Walther Bulst (éd.), *Karoli IV Imp. Rom. Vita ab eo ipsa conscripta*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1950.

Il n'est donc pas inutile de revenir en arrière et de rappeler ici les termes de la recherche qui a conduit à publier ce recueil d'études. Notre intérêt pour le récit de Charles IV ne répondait pas seulement à l'absence de traduction et de commentaire de ce texte en français<sup>4</sup>, mais était commandé par une série de questions qui nous semblait devoir faire l'objet d'une enquête approfondie et élargie : quel type de souveraineté émane pour un roi de l'acte d'écrire (ou de faire écrire) sur lui-même ? Quelles relations, reflétées par une telle entreprise, se nouent entre le gouvernement de soi et le gouvernement des autres ? Quels sont les modes d'expression retenus par un souverain pour parler de lui à la fois comme individu et comme personne royale ? Bref, quelles tensions se déploient entre deux instances de souveraineté, l'une politique et l'autre subjective, dans une configuration historique donnée<sup>5</sup> ?

Rappelons en quelques mots que l'auteur présumé et le sujet assuré de la *Vita*, Charles IV de Bohême, est l'un des rois les plus marquants du XIV<sup>e</sup> siècle : roi des Romains en 1346, roi de Bohême en 1347 et empereur en 1355, il partage avec Louis de Bavière (r. 1314-1347) et Frédéric III (r. 1440-1493) le privilège de l'un des plus longs règnes allemands de la fin du Moyen Âge<sup>6</sup>. Petit-fils de l'empereur Henri VII dont les rêves d'universalité s'effondrent à sa mort à Pise en 1308 peu après son couronnement romain, fils de Jean l'Aveugle devenu roi de Bohême par son alliance avec la dernière descendante des Přemyslides<sup>7</sup>, Wenceslas de Bohême, renommé Charles à sept ans pendant son séjour à la cour de France comme sa *Vita* prend soin de le préciser, porte tous les espoirs de la dynastie des Luxembourg, qui, pendant

4. Il existe plusieurs traductions modernes du texte, en allemand : Eugen Hillenbrand (éd. et trad.), *Vita Caroli quarti. Die Autobiographie Karls IV.*, Stuttgart, Fleischhauer & Spohn, 1979 (revoit et corrige la traduction de Ludwig Oelsner, *Kaiser Karls IV. Jugendleben von ihm selbst erzählt*, Leipzig, F. Duncker, 1885, elle-même retravaillée par Anton Blaschka, *Kaiser Karls IV. Jugendleben*, Weimar, Böhlau, 1956) ; en anglais : Balazs Nagy, Frank Schaer (éd. et trad.), *Karoli IV Imperatoris Romanorum Vita ab eo ipso conscripta et Historio nova de sancto Wenceslao martyre. Autobiography of Emperor Charles IV and his Legend of St. Wenceslas*, Budapest, Central European University Press, 2001 ; et en tchèque : Jakub Pavel, Bohumil Ryba (éd. et trad.), *Vita Karoli Quarti. Karel IV. : vlastní životopis*, Prague, Odeon, 1978.

5. Eugen Hillenbrand, « Die Autobiographie Karls IV. : Entstehung und Funktion », *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, 114, 1978, p. 39-72. Anke Paravicini-Ebel, « Die Vita Karls IV., ein "Ego-Dokument" ? », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 63/1, 2007, p. 101-109. Eva Schlotheuber, « Die Autobiographie Karls IV. und die mittelalterlichen Vorstellungen vom Menschen am Scheideweg », *Historische Zeitschrift*, 281, 2005, p. 561-591.

6. Ferdinand Seibt, *Karl IV. : ein Kaiser in Europa 1346-1378*, Munich, Süddeutscher Verlag, 1978. Peter Moraw, « Kaiser Karl IV. im deutschen Spätmittelalter », *Historische Zeitschrift*, 229, 1979, p. 1-24.

7. Michel Margue (dir.), *Un itinéraire européen : Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême (1296-1346)*, Bruxelles, Crédit communal, 1996.

la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, rêve d'unir l'Empire, Italie comprise, à la couronne de Bohême en s'adossant à l'alliance nouée avec le royaume français des derniers Capétiens et des premiers Valois<sup>8</sup>. Comme naguère Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250), qui conquiert l'Empire depuis une royauté périphérique, en l'occurrence celle de Sicile, avec le soutien du pape et d'une partie des électeurs germaniques, Charles IV est désigné roi des Romains en 1346 contre l'empereur Louis IV de Bavière (1281-1347)<sup>9</sup>. C'est précisément dans cette triple constellation croisant l'affirmation des prétentions dynastiques de la maison luxembourgeoise, la stabilisation du pouvoir royal en Bohême et la conquête conflictuelle d'un Empire toujours promesse d'universalité que s'inscrit le projet d'une *Vita* adressée par Charles IV aux successeurs de ses différents trônes, prenant à témoin les cours d'Europe, y compris celle du pape, et ciselant le portrait d'un roi empreint de piété, de majesté, d'autorité et surtout porteur d'une destinée terrestre reflétant le commandement divin. Les historiens débattent aujourd'hui encore de la date exacte de la rédaction par Charles IV de sa vie depuis le jour de sa naissance. Mais le fait même qu'elle s'interrompt précisément en 1346, le jour de son élection comme *rex Romanorum*, constitue un indice fort parlant en faveur d'une rédaction précoce, c'est-à-dire antérieure à son couronnement impérial de 1355. Cette vie se fait donc moins bilan que programme et intention, dominée par le souci d'une conversion du roi à un idéal de piété souveraine requise à ses yeux par la dignité impériale et trahie au même moment par Louis IV, déclaré hérétique. Le caractère inachevé laisse également à penser que la *Vita*, justement œuvre de jeunesse, était peut-être destinée à être reprise ou remployée pour figurer dans une œuvre plus vaste<sup>10</sup>, articulée autour d'un Miroir royal et impérial dont les premières traces nous sont également parvenues et insérée dans une propagation, pour ne pas dire propagande, de l'image royale<sup>11</sup> orchestrée par cet empereur devenu l'un des grands mécènes de son temps<sup>12</sup>

8. Jörg K. Hoensch, *Die Luxemburger : eine spätmittelalterliche Dynastie gesamt-europäischer Bedeutung 1308-1437*, Stuttgart, Kohlhammer, 2000.

9. Heinz Thomas, *Ludwig der Bayer (1282-1347) : Kaiser und Ketzer*, Graz, Styria, 1993.

10. Hans-Joachim Behr, « Herrschaftsverständnis im Spiegel der Literatur : Die *Vita Caroli Quarti* », dans Joachim Heinzele, Peter Johnson, Gisela Vollmann-Profe (dir.), *Literatur im Umfeld des Prager Hofes der Luxemburger*, Berlin, Schmidt, 1994, p. 81-91.

11. Evamaria Engel (dir.), *Karl IV. : Politik und Ideologie im 14. Jahrhundert*, Weimar, Böhlau, 1982.

12. Anton Legner (dir.), *Die Parler und der schöne Stil 1350-1400 : europäische Kunst unter den Luxemburgern*, Cologne, Musée de la ville de Cologne, 3 vol., 1978. F. Seibt, *Kaiser Karl IV. : Staatsmann und Mäzen. Katalog der Ausstellungen Nürnberg und Köln 1978-1979*, Munich, Prestel, 1978. Jiri Fajit, Markus Hörsch, Andreas Langer (dir.), *Karl IV., Kaiser von Gottes Gnaden : Kunst und Repräsentation des Hauses Luxemburg 1310-1437*, Munich/Berlin, Deutscher Kunstverlag, 2006.

et, qui plus est, l'un des acheteurs et collectionneurs de reliques les plus actifs et avisés de son siècle. C'est peut-être également le caractère inachevé d'une parole de soi sur soi qui explique qu'elle fut confiée à la plume du chancelier de Charles IV, Johannes von Neumarkt, dont les idées et la pensée politiques se retrouvent dans de nombreux autres textes marquant la grande décennie caroline des années 1346-1356, que l'on songe à la *Majestas carolina* de 1355, conçue pour moderniser le royaume de Bohême, ou bien à la Bulle d'or de 1356<sup>13</sup>, qui organise la désignation du roi des Romains par sept princes électeurs et dont les dispositions finirent par durer autant que l'Empire lui-même jusqu'en 1806. Inachevée, ou plutôt stoppée en 1346, cette *Vita* ne fit l'objet de copies et de traductions qu'après la mort de Charles IV en 1378, lequel selon toute apparence, n'a pas pu ou voulu en user comme d'un élément d'une politique pourtant très étudiée de l'image et du portrait du roi. Enfin, cet inachèvement de la parole personnelle d'un roi sur sa jeunesse, sa formation et l'apprentissage de son métier peut expliquer l'emploi différencié et calculé du « je », du « nous » et du « il » au sein du texte. Le « nos » latin, pluriel à la fois collectif et de majesté, domine en effet les dix premiers chapitres de la *Vita*, consacrés aux années de formation et d'ascension aux côtés du père, tandis que le « ego » s'impose quand le roi Jean devient aveugle en 1340 et laisse son fils Charles prendre davantage en mains son destin et ses États. Quant au « il », qui remplace le « je » dans les six derniers chapitres du texte, il ménage volontairement non pas un effet de distanciation d'avec le « je » précédent mais souligne au contraire l'ajout d'une nouvelle figure, celle du futur roi, conscient de son destin et rompu aux grands horizons de la politique européenne : c'est en effet dans ces derniers chapitres qu'aux côtés de la France, de la Bohême et de l'Italie qui dominaient jusqu'alors, l'Empire, la Pologne, la Lituanie, l'Autriche et la papauté font leur entrée dans le paysage de la *Vita*, tandis que les termes de *regnum* et d'*imperium* connaissent un emploi de plus en plus fréquent<sup>14</sup>.

La *Vita* de Charles IV est donc un texte d'une grande complexité, entouré de quelques zones d'ombre quant à sa conception et à son écriture, quant à la date même de sa rédaction, quant aux intentions et ambitions dont le jeune roi avait investi son œuvre « en progrès ». Son inachèvement n'est pas pour autant synonyme d'ébauche : les vingt chapitres connus sont très structurés,

13. Sur ce sujet, voir *infra* les notes 16 à 21.

14. Reinhard Schneider, « Karls IV. : Auffassung vom Herrschersamt », dans Theodor Schieder (dir.), *Beiträge zur Geschichte des mittelalterlichen deutschen Königtums*, Munich, R. Oldenbourg, 1973, p. 122-150. Flaminia Pichiorri, « L'autobiographie de Charles IV : essai d'analyse lexicale », *Histoire et mesure*, 18, 2003, p. 335-374.

construits autour de mots-clés empruntés au discours de l'exemple, de la doctrine et de la couronne dont la répartition et l'ordonnancement progressif répondent à une logique théorique et théologique charpentée. Ce faisant, ce tout jeune roi jette déjà un regard rétrospectif sur lui-même destiné à la postérité de son règne et de son œuvre et peint un portrait de souverain qui joue sur toutes les facettes de la personne et du détenteur de l'autorité royale tout ensemble : roi prêtre du *proemium* (chapitre 1) et des homélies (chapitres 11 à 13), roi guerrier des campagnes d'Italie (chapitres 4 à 7), de Bohême, Lituanie, Autriche, Bavière et Hongrie (chapitres 8 à 10 et 14), roi sage éduqué à la cour lettrée de France et par le futur pape (chapitre 3), roi administrateur, réformateur et défenseur de ses États de Bohême (chapitres 15 et 16), roi justicier et majestueux de la conquête du trône des Romains (chapitres 19 et 20), roi visionnaire des rêves et prémonitions qui lui annoncent ses succès.

L'examen de la *Vita* de Charles IV nous a en même temps mis en présence de difficultés dont nous avons découvert depuis – ce volume en témoigne – qu'elles n'étaient pas propres à ce seul texte. La première tient à l'enchâssement du récit autobiographique dans un texte plus large et dépourvu du même caractère de subjectivité. C'est un trait qu'on retrouve dans d'autres « autobiographies souveraines » de même que dans d'autres autobiographies<sup>15</sup>. Dans le cas de la *Vita* de Charles IV, on l'a vu, le texte semble se complaire dans un savant mélange des genres : homélies, chronique princière, récit de soi, histoire dynastique, Miroir royal, qui rend bien difficile l'assignation de limites précises à l'autobiographie souveraine proprement dite. Une autre difficulté tient à l'absence de critères formels d'identification de la subjectivité dans l'écriture : comme il a été mentionné, l'emploi du pronom personnel « je » n'a pas la régularité qu'on pourrait attendre ; non seulement il cède fréquemment la place au « nous » dit de majesté (mais qui peut aussi être un « nous » pluriel), mais il s'efface aussi devant « il », la troisième personne du singulier ; celle-ci marque sans doute l'abandon passager du discours réflexif de Charles IV, voire l'intervention d'un autre auteur dans le texte attribué au souverain, mais sans que disparaisse pour autant la valeur subjective de l'œuvre quant à la personnalité et à la vie de l'empereur. Il n'est donc pas aisé de restituer le processus d'écriture d'un tel texte, sa destination, sa temporalité : qui écrit, quand et pourquoi ? À quel(s) moment(s) de l'existence du souverain se situe

15. Rappelons le cas d'un des textes les plus précoces, l'« autobiographie » – *De vita sua* – de l'abbé bénédictin Guibert de Nogent au début du XII<sup>e</sup> siècle : l'autobiographie proprement dite est flanquée de deux autres récits fort différents – une histoire de l'abbaye de Nogent depuis sa fondation et le récit de la révolte communale de Laon –, mais dont Michel Zink a bien montré, dans *La subjectivité littéraire : autour du siècle de Saint Louis*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, qu'ils lui sont intrinsèquement liés.

la composition d'un tel texte? Est-ce une œuvre de jeunesse ou au contraire de vieillesse? La rédaction a-t-elle eu lieu en une fois ou en plusieurs, s'est-elle échelonnée sur plusieurs années? À qui cette œuvre complexe était-elle destinée : aux enfants, à l'héritier, au successeur, ou bien à la postérité définie dans un sens plus large? La définition même de l'œuvre, sa valeur de document sur l'intimité du souverain ou au contraire de manifeste public et politique, est engagée : on ne saurait donner une réponse univoque à de telles questions, qui – on le verra bientôt – dépassent largement le cas précis de la Vita de Charles IV. Dans son cas aussi, comme dans bien d'autres, se pose la question de l'articulation de l'« autobiographie » à d'autres écrits attribués au même souverain. Charles IV, cela vient d'être dit, fut un souverain polygraphe, à qui l'on doit par ailleurs des textes aussi fondamentaux et de nature diverse que la Bulle d'or de 1356 réglant l'élection du roi des Romains et futur empereur par sept princes électeurs de l'Empire et du royaume de Bohême<sup>16</sup>, la *Majestas carolina* ou Constitution royale pour les États de Bohême finalement rejetée par les grands du royaume en 1355<sup>17</sup>, la légende hagiographique de saint Wenceslas de Bohême<sup>18</sup>, le *Cogor adversum te*, écrit de théorie politique sous la forme d'une dispute rédigé vers 1356<sup>19</sup>, des pièces liturgiques, des homélies, des prières, sans oublier les ébauches d'un Miroir royal<sup>20</sup> et d'un recueil de moralités

16. *Bulla aurea Karoli IV. Imperatoris anno MCCCLVI promulgata*, texte éd. par Wolfgang D. Fritz, *Monumenta Germaniae Historica Fontes XI*, Weimar, Böhlau, 1972. *Die Goldene Bulle*, texte éd. par Armin Wolf, Otto Brunner, Graz, Akademische Kunst- und Verlagsanstalt, 1978.

17. *Majestas carolina*, texte éd. par Hermenegild Jireček dans *Codex juris Bohemici*, II/2, Prague, Geger, 1870. *Majestas carolina : Der Kodifikationsentwurf Kaiser Karls IV. für das Königreich Böhmen von 1355*, texte éd. par Bernd-Ulrich Hergemöller, Munich, Oldenbourg, 1995.

18. *Historia nova de sancto Wenceslao martyre duce Bohemorum*, texte éd. par Josef Emler, *Fontes rerum Bohemicarum V*, Prague, Nákladem Musea Království Českého, 1893, p. 18-22, d'après les manuscrits de Prague : musée national, Codices A 12, XIII C 1, XIV C 2. Autres manuscrits : Prague, UB, Codices 1 et I C 24, Berlin SB Preuß. Kulturbesitz cod. Lat. fol. 393. Anton Blaschka (éd.), *Die Wenzelslegende Kaiser Karls IV.*, Prague, Verlag der Deutschen Gesellschaft der Wissenschaften und Künste für die Tschechoslowakische Republik, 1934, p. 64-80 (d'après les Codices XIII A 12, XIII C 1 et XIV C 2 du musée national de Prague), édition du texte latin et traduction allemande. Édition du texte latin et traduction anglaise dans : Balazs Nagy et Frank Schaer, *Karoli IV Imperatoris Romanorum Vita ab eo ipso conscripta et Historio nova de sancto Wenceslao martyre. Autobiography of Emperor Charles IV and his Legend of St. Wenceslas*, ouvr. cité.

19. Bernd-Ulrich Hergemöller, *Cogor adversum te : drei Studien zum literarisch-theologischen Profil Karls IV. und seiner Kanzlei*, Warendorf, Fahlbusch, 1999.

20. *Ein Fürstenspiegel Karls IV.*, texte éd. par Samuel Steinherz, dans *Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte*, 3, Prague, Verlag der Deutschen Gesellschaft der Wissenschaften und Künste für die Tschechoslowakische Republik, 1925, p. 43-65. Manuscrit de Prague, UB, Cod. VIII A 19. L'attribution de ce Miroir à Charles IV est contestée. Il aurait été rédigé par l'empereur à la demande de son fils Wenceslas.

politiques<sup>21</sup>. Il existe assurément une correspondance textuelle et thématique forte entre des parties de la Vita autobiographique consacrées aux saints rois, à Ludmilla, aux homélies sur les paraboles néotestamentaires (Matthieu XIII, 44-52, aux chapitres 11 à 13 de la Vita consacrés au commentaire des textes lus pendant l'office de sainte Ludmilla), à la piété du souverain... et les *proemia* de la Bulle d'or, de la *Majestas carolina* ainsi que les projets de Mirrors. Une analyse sémantique et lexicométrique fine, qui demeure encore à mener, confirmerait certainement l'existence d'un système de renvois d'un texte à l'autre, d'une cohérence de pensée que renforce encore le rôle central joué par le chancelier de Charles IV, Johannes von Neumarkt, qui a sans doute tenu la plume ou rédigé sous la dictée du roi. Les souverains de la trempe de Charles IV écrivent et font écrire beaucoup, c'est un attribut essentiel de leur pouvoir. Comment donc caractériser leur autobiographie, cette part subjective et singulière de leur écriture, par rapport aux autres formes d'écriture, celles qui participent plus directement de leur action publique ? Charles IV fut enfin un souverain de l'image, friand de ses portraits, fort nombreux, qui participent d'un autre mode d'expression de la subjectivité. Comme les rois de France contemporains, les Valois, qui étaient ses parents<sup>22</sup> (Jean le Bon<sup>23</sup>, puis surtout Charles V<sup>24</sup>, suivi de Charles VI), il initie la tradition du portrait royal<sup>25</sup>, faisant peindre son effigie sur les murs de son château de Karlstein<sup>26</sup> ou la faisant sculpter au triforium de la cathédrale Saint-Guy de Prague<sup>27</sup> ; on la retrouve aussi dans les miniatures de la Bulle d'or réalisées vers 1400, au moment de sa déposition en tant que roi des Romains, par Wenceslas, le fils de Charles IV, et même dans la traduction tchèque de la Vita. On verra que pour d'autres souverains aussi, par exemple le pape Pie II Enea Silvio Piccolomini

21. *Moralitates Karoli Quarti Imperatoris*, texte éd. par Karl Wotke, dans *Zeitschrift des Vereins für die Geschichte Mährens und Schlesiens*, 1.4, 1897, p. 41-76 (édition à partir du manuscrit de Vienne, Cod. 556).

22. Charles IV épouse en 1323 Blanche de Valois (1317-1348), la fille de Charles de Valois et la sœur de Philippe VI de Valois, devenu roi de France en 1328.

23. Jean, qui devient roi de France en 1350, avait épousé Bonne de Luxembourg, la sœur de Charles IV, en 1332.

24. Charles IV était l'oncle de Charles V. *Les Grandes chroniques de France* ont conservé par le texte et par l'image la mémoire de la célèbre visite de l'empereur à son neveu à Paris peu avant sa mort en 1378.

25. F. Seibt, *Kaiser Karl IV. : Staatsmann und Mäzen*, ouvr. cité. Robert Suckale, « Die Porträts Kaiser Karl IV. als Bedeutungsträger », dans Martin Büchsel, Peter Schmidt (dir.), *Das Porträt vor der Erfindung des Porträts*, Mayence, Philipp von Zabern, 2003, p. 191-204.

26. Jiri Fajit, Markus Hörsch, Andreas Langer (dir.), *Karl IV., Kaiser von Gottes Gnaden*, ouvr. cité.

27. Marco Bogade, *Kaiser Karl IV. : Ikonographie un Ikonologie*, Stuttgart, Ibidem-Verlag, 2005.

(1405-1464, pape en 1458)<sup>28</sup> ou l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> (1459-1519, empereur en 1508), l'image de soi et l'écriture de soi sont intimement mêlées. Mais la commande du portrait ne répond pas seulement, s'agissant d'un souverain, à la satisfaction d'un désir d'identification individuelle ; elle est, davantage encore, la manifestation du corps royal, le déploiement des insignes de la souveraineté (la couronne, le sceptre, le blason), un geste politique qui impose à l'image une forme, un lieu, une visibilité spécifiques. Quoi qu'il en soit, la parole royale, fixée dans l'écrit d'un texte singulier qui distingue le souverain comme individu et l'illustre comme sujet personnel, ne vient jamais seule, mais s'accompagne d'autres actes et d'autres représentations (doublement) souveraines.

À l'issue de notre étude consacrée à la Vita de Charles IV, il nous a semblé que le genre improbable que nous nommons autobiographie souveraine, un « genre limite » comme le souligne Jacques Revel en conclusion, et définissons comme une parole du roi sur lui-même, d'un « je » sur le « je » et aussi sur le « moi » – mêlant locuteur individuel, subjectivité narrative et dignité de la personne impériale –, s'insérait dans une triple problématique croisant l'expression de l'individu, l'expression de soi et l'expression du souverain. Cette problématique s'inscrit elle-même au cœur d'une triple construction, celle du texte, celle du sujet et celle de la souveraineté politique. Notre étude nous a également convaincus que ce cas précis ne prenait sens que dans son contexte spécifique, celui de l'empire germanique de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et de la tentative de construction politique et même dynastique menée par Charles IV, qui n'hésite pas ce faisant à mobiliser et à reconfigurer des référents historiques anciens<sup>29</sup>. Cette prise en compte du contexte nous a mis en garde contre la tentation d'une histoire linéaire de l'autobiographie, prompte à voir l'individu émerger toujours plus, jusqu'à son triomphe à la Renaissance, façon Jacob Burckhardt : *Der Mensch wird geistiges Individuum und erkennt sich als solches* (L'homme devient un individu pourvu d'esprit et se reconnaît [à

28. En dehors de la bibliographie fournie par Claudia Märkl dans la contribution publiée dans le présent recueil, on consultera en français *Mémoires d'un pape de la Renaissance : les Commentarii de Pie II*, texte abrégé et annoté par Vito Castiglione Minischetti et Ivan Cloulas, trad. du latin par Gilles Bounoure, Michèle Brossard-Dandré, Monique Calinon et alii, Paris, Tallandier, 2001.

29. Wojciech Iwancsak, « L'empereur Charles IV et son attitude face à l'histoire », dans Chantal Grell, Werner Paravicini et Jürgen Voss (dir.), *Les princes et l'histoire du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque organisé par l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut historique allemand, Paris/Versailles, 13-16 mars 1996, Bonn, Bouvier, 1998, p. 141-149. Franz Machilek, « Karl IV. und Karl der Grosse », *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 104/105, 2002-2003, p. 113-145.

lui-même] comme tel)<sup>30</sup>. Ce paradigme de la lente et inéluctable émergence de l'individu toujours plus singulier et conscient de lui-même à travers les siècles a longtemps constitué la matrice des grandes études sur l'autobiographie, à commencer par le monument historiographique que forment les volumes de *L'histoire de l'autobiographie* de Georg Misch<sup>31</sup>, fidèle aux principes du développement historique de l'individu formulés par Dilthey. Des études plus récentes demeurent en partie tributaires d'une telle ligne de progrès<sup>32</sup>. La contextualisation et la comparaison des différents cas et des différents textes proposées dans cet ouvrage nous ont convaincus au contraire de la nécessité d'analyser chacune des configurations historiques singulières permettant l'émergence, sous des formes variables, d'une individuation, de ses signes et de ses marqueurs, tout en passant, en ce qui concerne les souverains, d'une majesté qui se tait à une majesté qui parle, tandis que l'expression de soi du souverain lettré devient une qualité royale et un moyen de gouvernement. Si cette émergence paraît donc bien résulter de différentes traditions culturelles aussi bien que de plusieurs genres littéraires, elle n'en doit pas pour autant masquer les difficultés posées par le terme même d'autobiographie. Deux critères principaux reviennent sous des formes différentes à travers les études ici rassemblées : le caractère rétrospectif global d'une parole censée couvrir tout ou partie d'une vie et l'identité supposée, postulée, construite, justement difficile et parfois même niée, entre l'auteur, le narrateur et le protagoniste du récit. À cela s'ajoute la prise en compte d'une spécificité médiévale, peut-être plus proche d'ailleurs du contexte antique<sup>33</sup>, d'*ego*, c'est-à-dire d'une difficulté, d'une réticence à valoriser la subjectivité particulière qui semble ne prendre sens au contraire que lorsqu'elle renvoie à l'universel, plus particulièrement au divin et au salut de l'âme dans le contexte médiéval chrétien. L'âme demeure souvent une réalité dont on préférerait parler à la troisième personne,

30. Jacob Burckhardt, *Die Kultur der Renaissance in Italien*, Bâle, Schweighauser, 1860, chapitre 2 : « Entwicklung des Individuums », p. 95-123, trad. fr. *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Paris, Plon, 1958. Voir sur l'actualité de Burckhardt et la « Découverte de l'individu » l'introduction du recueil publié par Jan A. Aertsen, Andreas Speer, *Individuum und Individualität im Mittelalter*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996, p. IX.

31. Georg Misch, *Geschichte der Autobiographie*, Leipzig/Berlin, Teubner, 2 vol., 1907, puis Francfort-sur-le-Main, Schulte-Bulmke, 4 vol., 1949-1967.

32. Voir par exemple Richard van Dülmen (dir.), *Die Entdeckung des Individuums 1500-1800*, Francfort-sur-le-Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1997, et du même auteur *Entdeckung des Ich : die Geschichte der Individualisierung vom Mittelalter zur Gegenwart*, Cologne, Böhlau, 2001. Voir aussi Aaron J. Gourevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Seuil, 1997.

33. Marie-Françoise Baslez, Philippe Hoffmann, Laurent Pernot (dir.), *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint Augustin*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1993.

dans un double rapport, au groupe d'un côté, aussi éminent soit-il dans le cas d'une dynastie royale ou princière par exemple, et à la transcendance de l'autre. Autrement dit, il s'agit de percevoir les spécificités et les mouvances historiques d'une frontière tremblante entre le privé et le public mais aussi entre l'ordinaire et l'exceptionnel, cet extraordinaire (exil, légitimité contestée, injustice, conversion, souffrance...) qui souvent suscite l'irruption d'une parole personnelle. Voilà ce qui nous a donné l'envie de prolonger notre étude par un projet plus large et comparatiste dont ce livre est le résultat.



Pour conduire ce projet, nous avons recherché la plus grande variété possible de cas et de contextes religieux, linguistiques, historiques et géographiques, pour les soumettre à une grille d'analyse commune qui rende possible la comparaison<sup>34</sup>.

Un premier ensemble de questions que nous avons demandé à nos auteurs de se poser concerne l'« auteur » du texte autobiographique. Cette question est plus complexe qu'il ne le semble, comme l'ont montré de nombreuses études récentes<sup>35</sup>. Comme la racine et l'histoire du mot l'enseignent, l'auteur (*auctor*) est d'abord celui qui possède et exerce une « autorité » (*auctoritas*). Pendant longtemps, l'autorité d'un texte n'a pas coïncidé avec l'identification d'un « auteur » au sens moderne du terme, au point que ceux qui écrivaient, dans les monastères par exemple, gardaient l'anonymat pour se retrancher au contraire derrière l'« autorité » autrement plus forte d'un verset biblique ou d'une citation d'un Père de l'Église, tel saint Augustin. Si la revendication explicite d'un nom d'auteur est néanmoins avérée précocement (à l'époque carolingienne par exemple), la marque personnelle d'un écrit résida durablement dans le mode singulier d'ordonnement et d'utilisation des « autorités » plutôt que dans l'originalité d'une pensée individuelle. On comprend d'autant mieux que les textes de nature autobiographique soient fort rares dans le haut Moyen Âge et que leurs auteurs soient exclusivement des moines

34. Nous ne saurions pourtant prétendre à l'exhaustivité et nous aurions souhaité par exemple être mieux informés des réalités asiatiques. Voir à ce propos les Mémoires autobiographiques rédigés au XVIII<sup>e</sup> siècle par la princesse coréenne Hyegyōng, éd. et trad. par JaHyun Kim Habousch, *The memoirs of Lady Hyegyōng. The autobiographical writings of a Crown Princess of the eighteenth century Korea*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 1996. Disponible en traduction française : *Dame Hong. Mémoires d'une reine de Corée*, éd. établie par Choe-Wall Yang-hi, trad. de l'anglais par Claude Bouygues avec la participation de Christiane Tchang-Benoit, préf. de Marc Orange, Paris, Philippe Picquier, 2002.

35. *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque tenu à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999, réunis sous la direction de Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001.

et des clercs. S'agissant des autobiographies souveraines, il faut attendre longtemps encore pour les voir apparaître. Le souverain détient pourtant bien une « autorité ». Mais celle-ci s'exprime dans la parole souveraine, l'ordre donné, le commandement militaire, la sentence judiciaire et s'entoure volontiers de rites. La parole du souverain n'a que faire *a priori* de l'écriture de soi sur soi. Elle exalte la *dignitas* du souverain, sa puissance publique, non les ressorts de sa conscience ni les passions de son corps de chair. Et quand, à la fin du Moyen Âge, apparaît l'autobiographie souveraine, bien des médiations s'interposent encore, qui brouillent l'écho de la parole subjective du roi : celui-ci n'écrit pas lui-même, il dicte ses pensées ; plus qu'il ne raconte lui-même sa vie, c'est son entourage, ses conseillers, les lettrés les plus proches de lui, qui la racontent et peuvent même l'écrire en son nom. Moins que jamais peut-être il n'y a, dans le cas des « autobiographies souveraines », de coïncidence assurée entre l'auteur, le narrateur, le sujet du récit. Qui parle du roi comme s'il était le roi ? Le roi parfois, sans doute, mais pas dans tous les cas.

Un deuxième ensemble de questions concerne le « comment » de cette écriture. Parce qu'il est un souverain, celui-ci ne s'entretient pas que de lui seul. Son autobiographie souveraine s'entrelace de considérations sur sa « maison », sa lignée, son royaume. Le récit tantôt se resserre sur sa personne, tantôt s'élargit de nouveau aux horizons les plus vastes. Des modèles narratifs différents sous-tendent ces variations : tel passage fait penser à la confession et à l'aveu, tel autre au récit de conversion ou à l'*exemplum* ; ici, c'est un fragment d'hagiographie<sup>36</sup> qui s'insère dans le récit, là un panégyrique, l'apologie d'un ancêtre ou encore l'invocation d'un rêve<sup>37</sup>, qui justifie l'état présent des choses. Les échelles temporelles qui structurent cet écrit composite varient en conséquence : à la longue mémoire dynastique, aux projections dans le futur qui sera l'apanage des héritiers, s'oppose le temps court de la vie du locuteur et des péripéties d'une existence singulière. À l'occasion, l'effort de réflexivité, la compulsion du remords, la quête de perfection morale, voire l'introspection s'accommodent d'une forme cyclique du temps, mais celle-ci

36. Ainsi du chapitre comportant l'homélie sur les passages de l'Évangile selon saint Matthieu (XIII, 44-52) lus pendant l'office de sainte Ludmilla dans la *Vita* de Charles IV (chapitres 11 à 13).

37. Dans le cas de Charles IV, voir par exemple Peter Dinzelsbacher, « Der Traum Kaiser Karls IV. », dans Agostino Paravicini Bagliani, Giorgio Stabile (dir.), *Träume im Mittelalter : Ikonologische Studien*, Stuttgart, Belser Verlag, 1989, p. 161-170, et Pierre Monnet, « Le roi d'un rêve, le rêve d'un roi : Charles IV à Terenzo en 1333 », dans Jean-Christophe Cassard, Yves Coativy, Alain Gallicé et Dominique Le Page (dir.), *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 181-193.

est brusquement contrecarrée par l'irruption du temps linéaire et cumulatif de la narration des événements, des conflits, des conquêtes ou des voyages.

Troisièmement, on se demandera quelle est la finalité et quels sont les destinataires de ces textes. Peut-on parler de textes de propagande, d'autojustification, d'apologie personnelle, de Miroirs des princes destinés aux successeurs<sup>38</sup> ? Tout dépend là encore du moment – qui souvent nous échappe – de la composition. Certaines rédactions suivent l'accession au trône<sup>39</sup> et dessinent un programme de gouvernement ; d'autres semblent correspondre plutôt aux années de fin de règne et expriment la résignation face aux aléas de l'histoire et parfois même à la déchéance et à l'abdication.

Un des principaux profits attendus de notre exercice de comparaison est l'approfondissement de la réflexion sur les concepts, à commencer par la notion d'autobiographie, mais aussi celles d'individu, de sujet, d'identité. Il est manifeste que plusieurs de ces notions – autobiographie, individu – s'appliquent difficilement, pour ce qui concerne l'histoire européenne, aux périodes antérieures aux Temps modernes. La notion d'individu n'est-elle pas justement constitutive de la définition d'une modernité en rupture avec le Moyen Âge ? Pour l'historiographie traditionnelle, un lien quasi organique s'est établi entre écriture de soi et naissance de l'individu à partir de la Renaissance. Mais on s'avise aujourd'hui que ces notions doivent être définies avec bien plus de souplesse et un sens plus affiné de leur relativité historique. Il existe bien des « individus » au Moyen Âge, mais dans un autre sens qu'au Quattrocento ou dans la société bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. S'agissant d'autobiographie, on rappellera l'avertissement salutaire lancé naguère par Philippe Lejeune<sup>41</sup>. Celui-ci insista dans plusieurs ouvrages importants sur le fait que l'autobiographie n'est pas une constante de l'humanité. Le « désir d'autobiographie » doit être historicisé comme un fait social, rapporté à un temps et un contexte culturel, social, politique. Car l'autobiographie n'est présente ni partout, ni toujours : voilà qui est au cœur de notre interrogation commune sur les conditions historiques de l'émergence, mais aussi de l'absence, des

38. Dès les premiers mots de sa *Vita*, Charles IV s'adresse « À ceux qui siégeront après moi sur mon double trône ».

39. Charles IV arrête ou fait arrêter son récit en 1346, au moment de son élection comme roi des Romains.

40. B. M. Bedos-Rezak et D. Iogna-Prat (dir.), *L'individu au Moyen Âge : individuation et individualisation avant la modernité*, ouvr. cité.

41. Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975 ; nouv. éd. augmentée, 1996.

« autobiographies souveraines ». La notion centrale de la démonstration de Philippe Lejeune est celle de « pacte autobiographique », lequel est passé entre l’auteur et les destinataires de son œuvre ; le geste autobiographique est fondé dès le principe sur une relation, il suppose une attente et une reconnaissance : c’est bien dans ces termes qu’il convient de poser la question des rapports entre le souverain « autobiographe » et ceux pour qui il écrit, qu’il s’agisse de son fils, de ses sujets ou plus indistinctement de la postérité. Philippe Lejeune rappelait aussi qu’une autobiographie est une œuvre littéraire, qu’elle a donc ses règles de composition, ses références et ses modèles, son style : les études qui suivent montrent en effet l’inépuisable diversité des formes littéraires – de la lettre aux confessions, des mémoires aux Miroirs du prince – qui ont présidé à la composition des « autobiographies souveraines ». Il reste que pour Philippe Lejeune (même s’il a assoupli ensuite sa position), il n’y a pas au sens propre d’autobiographie avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean-Jacques Rousseau dans les *Confessions* (« Je viendrai ce livre à la main me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement : voilà ce que j’ai fait, ce que j’ai pensé, ce que je fus ») ou Goethe dans *Dichtung und Wahrheit*, co-intitulé « Souvenirs de ma vie » et qu’il considérait comme le recueil des « résultats de [s]a vie », font figure de fondateurs. Parce que l’autonomie de l’individu n’est pas totalement pensable avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, il n’y a pas non plus avant cette date de « société de l’autobiographie », de cadre historique de conception et de réception d’un genre autobiographique constitué. Sans doute. Mais ne peut-on plaider simultanément pour une approche plus nuancée et dire que si le Moyen Âge n’a pas connu d’individus qui – Dieu excepté – fussent des sujets autonomes, il a existé dès cette époque des processus d’individuation sans individualisation (qu’on songe à la tradition des « confessions » monastiques ou même à l’idéal chevaleresque de la prouesse individuelle), qu’il a existé, à la faveur de l’idéologie pénitentielle propre au christianisme et sur le mode des « confessions », des éléments d’autobiographie, pris dans un sens descriptif et fonctionnel plus que normatif, qui eurent, il est vrai, d’autres visées que la saisie de l’individu pour lui-même, qui se tournaient vers l’appréhension d’une vie exemplaire et collective dans les interstices de laquelle se glissait néanmoins une personne<sup>42</sup> : c’est justement cet espace libre, cet écart par rapport à la norme et au modèle qui nous intéressent et dont on recherchera, bien au-delà du seul cas médiéval et européen, les modalités historiques.

Nous considérons donc qu’il vaut la peine de déplacer le problème : ce n’est peut-être pas parler de soi qui est nouveau au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais la manière de le faire. Et c’est l’historicité de ces manières, reflétées par la

42. Qu’on nous permette de renvoyer à J.-Cl. Schmitt, *La Conversion d’Hermann le Juif*, ouvr. cité.

double construction textuelle et sociale des documents, qui intéresse l'historien. D'autres l'ont fait avant nous, depuis la vaste entreprise de Georg Misch posant la question de l'imitation et de la tradition de textes produits pour exprimer une conscience de soi<sup>43</sup>, jusqu'à Georges Gusdorf, reliant dans *Lignes de vie* l'origine de l'autobiographie à la Bible<sup>44</sup>. Sans remonter si haut, nous estimons que le discours sur soi entretient des relations complexes avec un ensemble de savoirs, de pratiques et d'imaginaires qui peuvent faire l'objet d'une démarche anthropologique et historique ne se laissant pas arrêter par une barrière chronologique, mais qui soit tournée vers la lecture de textes érigés en observatoires de la lisibilité et de la visibilité de la personne sociale se posant en « moi ». Cette démarche, confortée par le mouvement récent d'une sorte d'*individual turn* (micro-histoire, retour du sujet et de la biographie, formes sociales de la *memoria*), peut consister à élucider des degrés d'auto-référentialité et d'auto-explicitation, à repérer les éléments d'une expérience contextualisée de la subjectivité qui, une fois découverte, comme le disait Merleau-Ponty dans la *Phénoménologie de la perception*, ne se laisse plus facilement oublier. Il existe sur ce plan et dans la longue durée au moins deux dimensions qui encadrent l'appréhension de la subjectivité par soi : d'un côté la quête de la sagesse et des limites de la connaissance qui, depuis Socrate et son « Connais-toi toi-même », court tout au long de l'Antiquité, d'Auguste à Sénèque, Ovide ou Marc-Aurèle, et se poursuit dans la philosophie chrétienne du Moyen Âge, comme l'a montré Pierre Courcelle<sup>45</sup> ; de l'autre la connaissance et reconnaissance d'un Dieu personnel, ce qui, depuis saint Augustin, confère à cet acte le triple sens de louer, confesser et avouer, incorporés dans une épistémologie du vrai. À quoi s'ajoutent, à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, les effets de la pénitence privée, de la procédure inquisitoire et de l'aveu, de l'essor des littératures en langue vulgaire, de la pensée de la *mort de soi*, de la prédication et des *exempla*, de la *devotio moderna*, de l'apparition du portrait.

Tout cela ne suffit certes pas à éliminer le problème du choix des bons concepts. La recherche allemande, confrontée à la même difficulté, l'a contournée en proposant des concepts de substitution tels que « *Selbstzeugnisse* » (témoignages de soi) ou « égo-documents ». Il est à remarquer que des trois

43. Georg Misch, *Geschichte der Autobiographie*, ouvr. cité.

44. Georges Gusdorf, *Lignes de vie*, Paris, Odile Jacob, 1990, 2 vol. : I : *Auto-bio-graphie*, et II : *Les écritures du moi*.

45. Pierre Courcelle, *Les Confessions de Saint Augustin dans la tradition littéraire : antécédents et postérités*, Paris, Études augustiniennes, 1963, et *Connais-toi toi-même : de Socrate à Saint Bernard*, Paris, Études augustiniennes, 1974.

termes, tous modernes et étrangers aux sociétés anciennes que nous avons choisi d'observer, celui d'autobiographie est le plus ancien : il est attesté pour la première fois en 1791, quand celui de « témoignage de soi » remonte à 1905 et celui d'« égo-document » à 1958. Des propositions et discussions de la recherche allemande, qui s'est lancée plus tôt que la recherche française ou même anglo-saxonne dans le recensement de textes autobiographiques<sup>46</sup>, on peut retenir l'invitation à appliquer aux textes de nouvelles questions, afin de préciser et de combiner de possibles typologies entre confession, récit et témoignage ; entre pédagogie, justification et éloge ; de tracer les sphères théoriques et pratiques d'expression du moi (ainsi que les modes de valorisation de ces sphères) ; et enfin, de faire le départ, dans un contexte donné, entre d'une part les types d'imposition sociale et d'autre part les types d'appropriation sociale de l'identité. Peut-être en saura-t-on alors un peu plus sur ce que dit une société sur elle-même quand elle parle d'individu et de personne ; ou encore quand elle parle à la première personne (le moi existe dans toutes les langues) ; sur ce que le sujet dit ou non de lui-même, pour autant que la société l'y autorise ; partant, sur les signes par lesquels une société parle d'une personne, surtout quand il s'agit d'une personne aussi éminente et exposée qu'un souverain, dont on peut se demander en effet s'il dit jamais « je », bien qu'en apparence il n'hésite pas à le faire dans des circonstances données, pour lui-même et face aux autres.

Dans le fil de ces réflexions, notre espoir est de dégager quelques grandes lignes communes aux « autobiographies souveraines » et de nous interroger sur leur distribution dans l'espace et le temps. Aux questions déjà soulevées, ajoutons-en quelques autres encore.

Il y a d'abord celles qui tiennent aux limites du « genre » que nous avons choisi d'observer. Faut-il y inclure les *Mémoires des hommes politiques contemporains* (par exemple les *Mémoires du général de Gaulle*) ? Nous les excluons, à la fois pour des raisons pratiques (car notre corpus s'en trouverait déséquilibré par le nombre considérable de ces textes aujourd'hui) et des raisons de fond : l'autorité des personnages politiques en régime démocratique est en principe une autorité déléguée, qui ne peut donc s'assimiler à la souveraineté d'un monarque traditionnel. Par ailleurs, le politique au sens

46. En Suisse : Kaspar von Greyerz, *Selbstzeugnisse in der Frühen Neuzeit : Individualisierungsweisen in interdisziplinärer Perspektive*, Munich, Oldenbourg, 2007. En Allemagne : Klaus Arnold, Sabine Schmolinsky, Urs Martin Zahnd (dir.), *Das dargestellte Ich : Studien zu Selbstzeugnissen des späteren Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Bochum, Winkler, 1999. En Autriche : Harald Tersch, *Österreichische Selbstzeugnisse des Spätmittelalters und der Frühen Neuzeit (1400-1650)*, Vienne/Cologne/Weimar, Böhlau, 1998.

contemporain du terme est une sphère d'action distincte, à laquelle se cantonnent les Mémoires des hommes politiques, tandis que les « autobiographies souveraines » traitent simultanément – et c'est à nos yeux tout leur intérêt – de la subjectivité de leur auteur, de son action et ses conceptions « politiques », de Dieu (ou des dieux) et des fins dernières, des sorts et des rêves, toutes choses qui participent, dans les conceptions traditionnelles, de la maîtrise souveraine des hommes et de leur destin.

En faisant l'hypothèse d'une meilleure cohérence de notre corpus, nous n'en découvrons pas moins parmi les témoignages retenus une multiplicité déconcertante des formes matérielles, des procédures énonciatives, des destinataires possibles, des finalités avouées. Nous l'avons dit, certains textes prennent la forme, au choix, d'une correspondance avec les sujets ou les pairs, d'un traité d'éducation du prince, d'une harangue, d'un sermon, d'un document administratif, d'une collection d'anecdotes ou d'*exempla*, d'un memorandum secret, de confessions intimes. Un indice de ces différences est la diversité des titres donnés à l'origine à ces diverses autobiographies, quand du moins il y en a un et qu'il n'a pas été donné postérieurement : *Res gestae*, *Vita*, *Saga*, *Enseignements*, *Commentaires*, *Histoires*, etc. Tous ces récits se présentent comme des *récits véridiques*, ce qui aussitôt éveille le soupçon de l'historien : quelle est dans ces récits la part de fiction ou encore de reconstruction savamment calculée du passé ? D'autant que ces écrits et ces titres dépendent largement de modèles, eux-mêmes multiples. Là encore, on peut énumérer, pour ne citer que les plus fréquents, l'histoire classique (César, Thucydide), l'introspection chrétienne (saint Augustin, Pétrarque), l'hagiographie, les genres historiographiques (Annales, chroniques, etc.). Les figures exemplaires (qui sont souvent les ancêtres directs, voire le père ou le grand-père) et les figures mythiques pèsent sur la mise en scène autobiographique du souverain. Pour tous les rois chrétiens, le grand modèle est le roi David. Mais il existe des relais dans chaque histoire nationale et dynastique, auxquels les souverains postérieurs continuent de se référer. Ce qui attire également l'attention, c'est tout ce qui dans le récit n'est pas proprement narratif, mais tient à des considérations philosophiques, morales, religieuses, politiques, s'exprime dans les prologues, s'insère à l'occasion dans la narration, l'entrecoupe de passages différents par le ton, la forme d'énonciation, la finalité idéologique. On sera donc attentif à la scansion du récit, à ses divisions internes, à son caractère chronologique ou plutôt thématique et, plus que tout, à ses lacunes et ses silences, dont on se demandera s'ils sont volontaires ou s'ils cachent quelque part d'indicible.

Une autre question, que nous avons posée déjà à propos de Charles IV de Bohême, se retrouve à propos de tous les textes étudiés ici par les uns et les autres : qui écrit, comment et pourquoi ? Le souverain écrit-il lui-même, mais en a-t-il seulement la capacité ? Et si oui, le geste de l'écriture est-il conforme à ce qu'on attend de lui, à la dignité qui sied à sa fonction ? Même s'il est lettré, il est probable qu'il dicte à un secrétaire, ce qui constitue un geste typiquement souverain, créant d'ailleurs une féconde tension entre le biographique et l'autobiographique. Le roi, avons-nous dit, parle et ordonne. Mais alors, quel est le rapport entre cet écrit particulier et la parole souveraine ? Et quel est le rapport entre cet écrit et les autres écrits (législatifs, diplomatiques, etc.) qui émanent plus communément de la souveraineté ? Certaines autobiographies souveraines se présentent isolément, mais la plupart ne peuvent se comprendre que dans un réseau dense d'intertextualité. D'autant mieux que le souverain qui écrit n'est jamais solitaire. Ses conseillers puisent pour lui dans les archives et il ne manque pas de s'inspirer de textes comparables écrits antérieurement par ses ancêtres et prédécesseurs et même de les recopier pour les insérer tels quels dans son propre écrit.

À ces questions sont liées celles qui ont trait aux diverses formes de temporalité de l'autobiographie souveraine : quand le souverain écrit-il ou dicte-t-il son écrit ? Tient-il une sorte de journal, au fur et à mesure des événements de son règne et dont il se servira le moment venu ? L'autobiographie a-t-elle été écrite en une seule fois ou par étapes successives ? A-t-elle un caractère rétrospectif ? La temporalité de l'écriture se croise avec celle de la vie et du règne : à quel âge écrit le souverain, à quel moment de son règne ? Dans une phase de succès ? Ou au contraire dans l'adversité et la défaite ? À l'approche de la mort ? Ce tout dernier point pose aussi la question de l'achèvement de l'œuvre : l'autobiographie a-t-elle été achevée et le cas échéant, pourquoi a-t-elle été interrompue ? Enfin, les questions de temps ne sont jamais éloignées de celle des lieux : où écrit ou dicte le souverain ? Quel est par ailleurs l'espace représenté de la narration et quel est son rapport au territoire – royaume, empire, obédiences diverses – sur lequel s'exerce la souveraineté ? De ce territoire, le récit autobiographique renvoie une image moins objective qu'idéale ou même fantasmée, en fonction des désirs de conquête ou des revendications territoriales.

Au cœur de l'écrit autobiographique se pose la question de l'énonciation subjective, donc en premier lieu celle de la *personne grammaticale* employée : « je », « nous », « il ». Une attention de tous les instants est requise du lecteur : observe-t-il des glissements d'une forme grammaticale à l'autre au cours d'un même récit ? Déduira-t-il de la *personne grammaticale* le degré de subjectivité

qui s'exprime dans l'écriture? Forts de notre expérience (invoquons une fois encore la *Vita* de Charles IV), nous ne pensons pas que l'usage de la première personne (« je ») implique nécessairement que l'auteur livre son « moi », sa conscience de soi et les arcanes de sa personnalité, d'autant que l'introspection n'est pas généralement dans le rôle d'un souverain, à l'inverse de ce qu'on attend d'un moine. Inversement, le souverain peut très bien se livrer en disant « il », en prenant soin de se mettre à distance, comme il convient à sa dignité. La lecture de la *Vita* du roi Charles de Bohême montre bien, comme on l'a vu, que la distribution du « je/moi », du « nous » et du « il » au sein du récit obéit à des temps particuliers de la vie et du règne : la première personne du singulier domine ainsi le temps de l'enfance et des apprentissages aux côtés du père, puis le « nous » s'impose à mesure que le prince grandit, conquiert son indépendance et commence à prendre possession de ses États, tandis que le « il », celui qu'impose son secrétaire ou que choisit le roi sous la dictée, introduit une rupture dans le récit et détache le moment où Charles investit son rôle de candidat au trône des Romains, à la fois héritier des Luxembourg, sa dynastie, et compétiteur de Louis de Bavière, l'empereur qu'il veut remplacer.

Le souverain a un nom, mais se nomme-t-il lui-même et si oui comment? Le ou les noms que se donne le souverain et aussi le moment où il le (ou les) révèle dans le cours de sa narration importent à l'expression de sa subjectivité et de sa souveraineté : le nom affiché est-il un choix personnel et à quel moment a-t-il été choisi? A-t-il un sens symbolique? Appartient-il au stock onomastique de la dynastie (on renverra ici encore à la *Vita* de Charles, qui commença par s'appeler Wenceslas, dans la tradition bohémienne des Přemyslides, et opta à sept ans pour Charles sous l'influence française et, plus lointainement encore, carolingienne)? Sera-t-il légué au successeur? Est-il lié à la fonction, à un changement de statut sur lequel l'autobiographie mettrait l'accent? A-t-il dans ce cas valeur de légitimation?

La langue choisie pour rédiger l'autobiographie a partie liée, elle aussi, avec l'expression du « je » ou du « moi » de l'auteur. Là encore, il faut être attentif aux choix dont disposait l'auteur (ou le rédacteur) : a-t-il opté pour une langue vernaculaire ou une langue savante? La « langue maternelle », la « langue officielle » ou la « langue de culture », à supposer qu'elles diffèrent? Et comment interpréter ce choix : a-t-il un sens politique? Une fonction identitaire? La langue originelle et celle de la transmission du texte ne coïncident pas nécessairement : l'autobiographie a-t-elle été traduite dans d'autres langues, afin d'assurer quel type de diffusion? Là encore l'exemple de la *Vita* de Charles IV livre de précieux enseignements : les traductions du latin d'origine en vieux tchèque datent pour l'essentiel du milieu et de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire d'un temps où les Luxembourg ne possèdent plus le

royaume de Bohême, mais où ce texte, par la traduction, devient en quelque sorte l'élément d'une culture tchèque intégrant une littérature « nationale » de combat et d'indépendance dans le prolongement des luttes hussites contre les Habsbourg allemands et la papauté romaine.

Si nos textes se situent tous avant ou en dehors de la problématique de l'autonomie de la personne, qui fonde, selon les termes de Philippe Lejeune, l'autobiographie moderne, il est essentiel d'y rechercher les marques de légitimité qui simultanément justifient l'autorité du souverain et son *auctoritas* d'auteur. Si le souverain et sa lignée se pensent dans la main de Dieu, source ultime de légitimité, les autobiographies ne manquent pas de relever les manifestations de la volonté céleste : les rêves, annonciateurs du destin de l' élu, s'y multiplient<sup>47</sup> ; les signes prémonitoires de la naissance royale abondent. De la proclamation de la légitimité du souverain à son héroïsation funèbre pour la postérité, de l'affirmation d'une renommée à l'action de propagande, ces textes croisent plusieurs fonctions dont il est difficile de démêler les fils, mais qui toutes contribuent à définir un peu mieux ce qui fait le roi au Moyen Âge<sup>48</sup>. L'essentiel cependant est à chercher dans l'acte même de l'écriture de soi sur soi, dans l'existence de ces textes à certaines époques plus qu'à d'autres, quand la conscience que le souverain a de lui-même devient en soi une vertu morale et royale, quand la traduction dans l'écrit personnel de cette prise de conscience devient un acte de souveraineté et construit ce que Jaume Aurell a appelé une « autobiographie historique ». Le déploiement des signes de légitimité vise en effet au premier chef à la légitimation de la politique du souverain, dont l'autobiographie peut être l'instrument – mais est-ce toujours le cas ou son unique fonction ? Façonner sa mémoire à l'intention de sa postérité, édifier ses successeurs, construire son « image » à tous les sens du terme : il est bien difficile de démêler l'écheveau des fonctions multiples de la plupart de ces textes, et les prologues (voire les épilogues), quand ils existent, ne livrent sans doute qu'une part de la vérité.

Toute histoire doit rendre compte des présences, mais aussi des absences : ne perdons pas de vue que la majorité des souverains n'ont pas écrit

47. Jacques Le Goff, « Rêves », dans J. Le Goff et J.-Cl. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 950-968.

48. Cette question anthropologique, toujours d'actualité, reste posée depuis *Les Rois thaumaturges* de Marc Bloch (1924) et le *Frédéric II* d'Ernst Kantorowicz (1927). Voir récemment Bernhard Jussen (dir.), *Die Macht des Königs : Herrschaft in Europa vom Frühmittelalter bis in die Neuzeit*, Munich, Beck, 2005, mais aussi Jacques Le Goff, « Roi », dans J. Le Goff et J.-Cl. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, ouvr. cité, p. 985-1004.

d'autobiographie ! Peut-on rendre compte de la relative fréquence de tels écrits dans certaines entités politiques (le royaume d'Aragon à la fin du Moyen Âge par exemple) et de son absence ailleurs ? On peut invoquer l'exemple donné par un souverain prestigieux de la lignée, imité ensuite par ses successeurs. Mais les raisons peuvent être plus profondes et renvoyer aux spécificités de la représentation politique et aux fondements de la souveraineté. En France, la revendication précoce d'une monarchie de droit divin ne dispensait-elle pas les souverains de recourir à d'autres formes de justification, dont celle de l'écriture autobiographique ? Le contraste est grand, en tout cas, entre le quasi-silence des rois de France (avec, il est vrai, l'exception notable des *Mémoires de Louis XIV composées pour le Grand Dauphin*<sup>49</sup>) et la prolixité de certains de leurs voisins, des rois d'Aragon aux empereurs germaniques (particulièrement les Habsbourg, que l'on songe à Frédéric III ou à Maximilien, voire au « testament » de Charles Quint<sup>50</sup>), dont la légitimité ou bien était moins assurée ou bien reposait sur d'autres fondements ou bien encore se déployait dans des configurations politiques différentes (l'élection, par exemple, dans le cas du roi des Romains).

Toutes ces questions, posées aux textes eux-mêmes, nous renvoient pour finir à nous-mêmes, historiens : comment écrire une histoire de l'autobiographie souveraine ? En dépit de la diversité des textes, des lieux et des époques, la relative convergence des thèmes permet d'esquisser, au moins dans le cas de l'Europe, une évolution historique. La conception de la souveraineté évolue à la fin du Moyen Âge vers un principe successoral lignager auquel la succession impériale et même la succession du souverain pontife (d'oncle à neveu) ne restent pas insensibles. Le nombre croissant des autobiographies souveraines à cette époque n'est-il pas une conséquence de ce mouvement ? Ces textes ne donnent-ils pas au principe dynastique et à la continuité du sang royal une présence de plus en plus affirmée ? Cela semble surtout le cas quand il s'agit de répondre à ceux qui contestent la légitimité du souverain, ou à la limite quand l'auteur de l'autobiographie vise par l'écriture à se réapproprié une dignité qui lui a été dérobée.

49. *Mémoires de Louis XIV, écrites par lui-même, composées pour le Grand Dauphin, son fils, et adressées à ce prince...*, publié par J.-L.-M. de Gain-Montagnac, rééd. Paris, J. de Bonnot, 2005. Ce n'est évidemment pas la légitimation du pouvoir du Roi-Soleil qui est l'enjeu de cet écrit, mais plus classiquement l'éducation de son fils (qui ne lui survivra pas). Voir à présent : Louis XIV, *Mémoires, suivis de Manière de visiter les jardins de Versailles*, textes présentés par Joël Cornette, Paris, Tallandier, 2007.

50. *Das Vermächtnis Kaiser Karls V. : die politischen Testamente*, éd. et trad. par Armin Kohle, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2005.

Face à la diversité des cas, il convient de suivre la même démarche, attentive à saisir toutes les modalités, dans des contextes sociaux et politiques différents, de l'expression de la personne subjective du souverain. À chaque fois, on suivra simultanément un triple processus de construction, qui concerne les « textes » autobiographiques particuliers, les formes données de subjectivité et les régimes différents de souveraineté politique. D'où une nouvelle – et finale – salve de questions : comment l'exercice et la conscience de la souveraineté façonnent-ils une forme singulière de personne, une manière peut-être unique de dire « je » (ou « nous » ou « il ») et le cas échéant d'exprimer son « moi », la conviction d'incarner une dignité qui dépasse les limites de la personne ? Inversement, comment le gouvernement exercé par le souverain sur les autres, ses sujets, dépend-il de la représentation que le souverain a de lui-même comme sujet, de la manière dont il gouverne son esprit, son corps et ses actes, du choix de s'exposer volontairement aux regards (et à la lecture) des contemporains et de la postérité ? Enfin, quelle signification accorder à l'autobiographie souveraine dans le cours même de l'action politique ? Ne compte-t-elle pas parmi les gestes de souveraineté parce qu'elle est propre à légitimer et à affermir son pouvoir ? Il est remarquable que l'autobiographie souveraine soit en général le produit d'une situation de crise, d'une contestation du souverain ou d'une menace d'usurpation, ou alors d'une remise en cause pouvant conduire à la conversion. Elle est d'autant plus fréquente que l'assise du pouvoir n'est pas assurée, quand elle dépend d'une élection comme dans l'empire, et non de la règle de succession dynastique par primogéniture comme dans beaucoup de royaumes. C'est pourquoi le cas limite de l'absolutisme français reste une question ouverte<sup>51</sup> : ne vérifie-t-il pas *a contrario* nos hypothèses ? L'image du roi y est omniprésente et efficace, comme l'a montré naguère Louis Marin<sup>52</sup>, mais le roi n'a pas à se justifier de son pouvoir et ne souffre pas le jugement des autres.

51. Jacques Revel y revient avec perspicacité dans la conclusion de ce volume.

52. Louis Marin, *Le portrait du roi*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.

## Bibliographie indicative

Nous faisons suivre ci-dessous une bibliographie indicative qui rassemble d'une part quelques titres importants relatifs à la question historique de la personne, de l'individu et de l'écriture du moi, et reprend de l'autre quelques ouvrages cités à plusieurs reprises par les différents auteurs des communications publiées dans ce volume, mais sans mentionner les éditions des textes ou des sources sur lesquels chaque contributeur s'appuie. Nous avons pris le parti de ne retenir que les monographies ou les ouvrages collectifs.

Jan A. Aertsen et Andreas Speer (dir.), *Individuum und Individualität im Mittelalter*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996.

James S. Amelang, *The Flight of Icarus : Artisan Autobiography in Early Modern Europe*, Stanford (CA), Stanford University Press, 1998.

Philippe Ariès, Georges Duby, *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985-1987, 5 vol.

Klaus Arnold, Sabine Schmolinsky et Urs Martin Zahnd (dir.), *Das dargestellte Ich. Studien zu Selbstzeugnissen des späteren Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Bochum, Winkler, 1999.

*Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, actes du colloque tenu à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999, réunis sous la direction de Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001.

*L'autobiografia nel medioevo*, Spolète, Centro italiano di Studi sull' alto medioevo, 1988.

Jean-Pierre Bardet et Jean-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005.

Marie-Françoise Baslez, Philippe Hoffmann et Laurent Pernot (dir.), *L'invention de l'autobiographie d'Hésiode à Saint Augustin*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1993.

Brigitte Miriam Bedos-Rezak et Dominique Iogna-Prat (dir.), *L'individu au Moyen Age. Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005.

Martin Büchsel, Peter Schmidt (dir.), *Das Porträt vor der Erfindung des Porträts*, Mayence, Philipp von Zabern, 2003.

Jacob Burckhardt, *Die Cultur der Renaissance in Italien : Ein Versuch*, Bâle, Schweighauser, 1860.

- Pierre Courcelle, *Les Confessions de Saint Augustin dans la tradition littéraire : antécédents et postérités*, Paris, Études augustiniennes, 1963.
- , *Connais-toi toi-même : de Socrate à Saint Bernard*, Paris, Études augustiniennes, 1974.
- Richard van Dülmen (dir.), *Die Entdeckung des Individuums 1500-1800*, Francfort-sur-le-Main, Fischer Taschenbuch Verlag, 1997.
- , *Entdeckung des Ich. Die Geschichte der Individualisierung vom Mittelalter zur Gegenwart*, Cologne, Böhlau, 2001.
- Paul John Eakin, *Touching the World : Reference in Autobiography*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1992.
- Hans Glagau, *Die moderne Selbstbiographie als historische Quelle*, Marbourg, Elwert, 1903.
- Aaron J. Gourevitch, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Seuil, 1997.
- Kaspar von Greyerz, *Selbstzeugnisse in der Frühen Neuzeit : Individualisierungsweisen in interdisziplinärer Perspektive*, Munich, Oldenbourg, 2007.
- Georges Gusdorf, *Lignes de vie*, Paris, Odile Jacob, 1990.
- Alois Hahn et Volker Kapp (dir.), *Selbstthematization und Selbstzeugnis : Bekenntnis und Geständnis*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1987.
- Heinz-Dieter Heimann et Pierre Monnet (dir.), *Kommunikation mit dem Ich. Signaturen der Selbstzeugnisforschung an europäischen Beispielen des 12. bis 16. Jahrhunderts*, Bochum, Winkler, 2004.
- Thomas C. Heller, Morton Sosna et David E. Wellbery (dir.), *Reconstructing Individualism : Autonomy, Individuality, and the Self in Western thought*, Stanford, Stanford University Press, 1986.
- Martin Hinterberger, *Autobiographische Traditionen in Byzanz*, Vienne, Österreichische Akademie der Wissenschaften, 1999.
- Michael Jäger, *Autobiographie und Geschichte : Wilhelm Dilthey, Georg Misch, Karl Loewith, Gottfried Benn, Alfred Döblin*, Stuttgart, Metzler, 1995.
- Gabriel Jahncke, *Autobiographie als soziale Praxis. Beziehungskonzepte in Selbstzeugnissen des 15. und 16. Jahrhunderts im deutschsprachigen Raum*, Cologne, Böhlau, 2002.
- Gabriele Jancke et Claudia Ulbrich (dir.), *Vom Individuum zur Person. Neue Konzepte im Spannungsfeld von Autobiographietheorie und Selbstzeugnisforschung*, Göttingen, Wallstein, 2005.
- Journal de Jean Héroard*, préface de Pierre Chaunu, publié sous la direction de Madeleine Foisil par le Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.

- Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1999 (voir le compte rendu de Alain Boureau, « Un royal individu », *Critique*, 593, octobre 1996, p. 845-857).
- Jürgen Lehmann, *Bekennen, Erzählen, Berichten. Studien zu Theorie und Geschichte der Autobiographie*, Tübingen, Mohr, 1988.
- Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975 ; nouv. éd. augmentée, 1996.
- , *Je est un autre. L'autobiographie de la littérature aux médias*, Paris, Seuil, 1980.
- Laura Marcus, *Auto/biographical Discourses : Theory, Criticism, Practice*, Manchester, Manchester University Press, 1994.
- Louis Marin, *Le portrait du roi*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.
- Georg Misch, *Geschichte der Autobiographie*, Leipzig/Berlin, Teubner, 2 vol., 1907, puis Francfort-sur-le-Main, Schulte-Bulmke, 4 vol., 1949-1967.
- Pierre Monnet et Jean-Claude Schmitt (éd., trad., comm.), *La Vita de Charles IV de Luxembourg*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.
- Peter von Moos (dir.), *Unverwechselbarkeit. Persönliche Identität und Identifikation in der vormodernen Gesellschaft*, Cologne, Böhlau, 2004.
- Günter Niggel, *Die Autobiographie : Zu Form und Geschichte einer literarischen Gattung*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.
- Jeremy D. Popkin, *History, Historians & Autobiography*, Chicago, Chicago University Press, 2005.
- Dwight F. Reynolds (dir.), *Interpreting the Self : Autobiography in the Arabic Literary Tradition*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 2001.
- Barbara Schmid, *Schreiben für Status und Herrschaft : deutsche Autobiographik in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Zurich, Chronos, 2006.
- Jean-Claude Schmitt, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, Gallimard, 1994.
- , « La découverte de l'individu : une fiction historiographique ? », paru d'abord dans *La fabrique, la figure et la feinte*, Paris, 1989, et repris dans *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, 2001, p. 242-262.
- , *La conversion d'Hermann le Juif. Autobiographie, histoire et fiction*, Paris, Seuil, 2003.
- Winfried Schulze (dir.), *Ego-Dokumente : Annäherung an den Menschen in der Geschichte?*, Berlin, Akademie Verlag, 1996.
- Gunter Schweikhart, *Autobiographie und Selbstportrait in der Renaissance*, Cologne, König, 1998.
- Jerrold E. Seigel, *The Idea of the Self : Thought and Experience in Western Europe since the Seventeenth Century*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2005.

Harald Tersch, *Österreichische Selbstzeugnisse des Spätmittelalters und der Frühen Neuzeit (1400-1650)*, Vienne/Cologne/Weimar, Böhlau, 1998.

Horst Wenzel, *Die Autobiographie des späten Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Munich, Fink, 1980, 2 vol.

Urs Martin Zahnd, *Studien zur spätmittelalterlichen Selbstdarstellung im oberdeutschen und schweizerischen Raum*, Berne, Stämpfli, 1986.

Michel Zink, *La subjectivité littéraire. Autour du siècle de Saint Louis*, Paris, PUF, 1985.